

Compte rendu de la réunion du Centre Communal d'Action social de Saint-Maurice-de-Gourdans Jeudi 25 février 2021

Présents : Fabrice VENET, Denise BOUVIER, Sophia CALARD, Nicole DE KLIJN, Nathalie LLAMBRICH, Marie Noelle MASSON, Pierre MERCIER, Sylvie OLLIER, Vanessa OLLIER, Didier PETITJEAN, Camille PUYPE, Elisabeth PUYPE, Myriam SAINT-GENIS, Yves VENÇON, Marie Claude REGACHE

Excusée : Marie Louise BOZON.

Après un mot de bienvenue et un tour de table de présentation, Fabrice VENET remercie les membres nommés et les membres élus de leur présence et de leur implication.

Il explique qu'il s'agit de la réunion d'installation du CCAS et qu'il a souhaité se faire assister par Marie Claude REGACHE, 1^{ère} adjointe.

Il rappelle que le CCAS est autonome, en matière budgétaire, que l'installation est tardive du fait de la crise sanitaire de la Covid et des difficultés liées à la campagne électorale qui ont fait que le conseil municipal n'a pu commencer à se réunir que début novembre 2020.

Fabrice VENET rappelle qu'il est de droit président du CCAS, il parle des missions du CCAS, **vérifie le Quorum** et propose la candidature de Nicole DE KLIJN au poste de vice-présidente du CCAS.

Il n'y a pas d'autre candidature, personne ne s'oppose, personne ne s'abstient, **Nicole DE KLIJN est élue au poste de vice-présidente à l'unanimité.**

Fabrice VENET désigne Myriam SAINT-GENIS en tant que **secrétaire de séance.**

Approbation du règlement intérieur du CCAS.

Nicole De KLIJN relit les points importants, en particulier ceux afférents au secret professionnel, et aux différentes missions du CCAS. **Le règlement intérieur est mis au vote et adopté à l'unanimité.**

Information sur le budget du CCAS 2021

Fabrice VENET rappelle que le CCAS a un budget propre voté par le conseil municipal. Il souligne qu'en cas de besoin, pour mener à bien une tâche essentielle ou urgente, il est toujours possible de demander au conseil municipal de faire un budget modificatif.

La somme allouée au CCAS sera proposée dans le cadre du débat d'orientation budgétaire lors du prochain conseil municipal.

Présentation du CLIC

Afin de porter à la connaissance de tous les membres du CCAS les actions de cet organisme, Myriam SAINT-GENIS présente le Centre Local d'Information et de Coordination de la Plaine de l'Ain, à l'aide d'un diaporama, un dépliant est remis à tous les participants.

Information sur l'outil numérique DOMIFA

Dans le cadre des missions obligatoires du CCAS, les personnes sans domicile stable peuvent demander leur domiciliation à la mairie, ceci afin d'avoir une adresse et de pouvoir faire valoir leurs droits.

L'Etat a proposé aux municipalités un outil numérique (DOMIFA) qui permet aux organismes domiciliataires de simplifier la gestion de la domiciliation des personnes sans domicile stable.

La municipalité de Saint Maurice s'est inscrite dans cette démarche numérique et a actualisé la liste des personnes (une seule personne à ce jour).

Réflexions sur les actions à mener auprès des personnes âgées.

Fabrice VENET, Président du CCAS

Nicole DE KLIJN, Vice-présidente du CCAS